

"Des ailes pour Lissandre" 5 ter chemin de Sainte Hélène 74 200 Thonon les Bains

Tel.: 04 50 26 64 72

E-mail: association.lissandre@hotmail.fr

Mercredi 29 janvier 2025,

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine <u>assemblée générale ordinaire</u> de notre association qui se tiendra le <u>Vendredi 21 février 2025 à 20h15</u> à l'Espace de Quartier du Morillon, chemin du Morillon 74200 Thonon les Bains.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Émargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport moral et d'orientation présenté par le président
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Approbation du bilan financier
- Renouvellement des dirigeants. Comme chaque année un tiers des postes du conseil d'administration sont soumis aux votes et ouverts à candidature. Les membres désirant déposer leur candidature doivent impérativement le faire savoir par courrier ou par e-mail <u>avant le 20 février 2025</u>.
 - Montant des adhésions
- Questions diverses (à nous faire parvenir <u>avant le 20 février 2025</u> afin qu'elles puissent être incluses à l'ordre du jour)

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de trois pouvoirs).

Pour ce faire, vous devez compléter le formulaire de vote par procuration ci-joint, et le remettre à la personne qui vous représentera ou nous le faire parvenir par courrier postal ou électronique <u>au plus tard le jour de la tenue de l'assemblée générale</u>.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence <u>avant</u> le 20 février 2025.

Je vous rappelle que les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, elles seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés et qu'il est nécessaire d'être à jour de la cotisation 2025 pour participer à l'assemblée générale. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous indiquions si vous êtes à jour.

Vous pouvez renouveler votre adhésion grâce au bulletin ci-joint ou en ligne

https://www.helloasso.com/associations/association-des-ailes-pour-lissandre/adhesions/adhesion-2

A la fin de l'assemblée générale, nous vous proposons de passer un moment convivial autour d'un verre.

Cordialement.

Le président. Mr Lamara Mario

> Des ailes pour Lissandre 5 ter Chemin de Sainte Hélène 74 200 Thonon les Bains

Tel: 04 50 26 64 72 - Email: association.lissandre@hotmail.fr

www.desailespourlissandre.fr



Bulletin réponse / Pouvoir de représentation

A retourner au plus tard pour le 21 février

Par e-mail: association.lissandre@hotmail.fr

Par courrier: « Des ailes pour Lissandre » - 5 ter chemin de Sainte Hélène - 74200 Thonon les Bains

Je soussigné(e) M	, domicilié(e)		
	(nom, prénom)		(adresse)
		adresse)	
☐ participera à l'assemblé	e générale ordinaire		
□ ne participera pas à l'as	semblée générale ordi	inaire et donne pouvoir à M	(nom, prénom)
	de me représen	ter à l'Assemblée Générale	annuelle de l'association
"Des ailes pour Lissandre"	qui se tiendra le 21 fé	evrier 2025, et de ce fait de	signer la feuille de
présence, de délibérer et p	rendre part aux votes	en mes lieu et place sur les	s questions portées à
l'ordre du jour.			
	Fait à	, le	
Signature (prácádáe de	e la mention "Ron nour nouvoi	ir")	

Attention: aucun membre ne peut cumuler plus de trois pouvoirs



BULLETIN D'ADHESION / DE DON

Mr □ Mme □ Melle □
Nom et prénom / raison sociale :
Adresse:
Code postal : Ville :
Tél : E-mail :
 Je souhaite adhérer à l'association et verser 20 € de cotisation
Montant total du versement
Chèque à libeller à l'ordre de « Des ailes pour Lissandre » et à renvoyer au siège social :
Des ailes pour Lissandre 5 ter chemin de Sainte Hélène 74 200 Thonon les Bains
Date : Signature :

Les dons effectués au profit de notre association vous donnent droit en tant que particulier à une réduction de vos impôts de 66% du montant versé, dans la limite de 20% de vos revenus imposables et en tant qu'entreprise à une réduction de votre impôt sur les sociétés de 60% du montant versé, dans la limite de 5/1000 de votre chiffre d'affaires hors taxe